



ASSOCIATION
DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX
DU QUÉBEC

L'Aménagiste

Gestion du territoire dans un contexte de développement durable



SOMMAIRE

LE QUÉBEC À L'HEURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : SOMMES-NOUS PRÊTS ?

POLLUTION LUMINEUSE ET URBANISME LUMIÈRE

PAYSAGES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN : VOIR, REGARDER ET DÉCOUVRIR

BIEN EN ROUTE VERS LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME AU QUÉBEC

23^e CONGRÈS DE L'AARQ

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 23^e CONGRÈS DE L'AARQ

L'AMÉNAGISTE

L'Aménagiste est une revue trimestrielle réalisée et publiée par l'Association des aménagistes régionaux du Québec.

NOUVELLE ADRESSE DE L'AARQ :

Veillez prendre note que l'AARQ a emménagé dernièrement dans un nouveau local portant le n° 105. Veillez donc enregistrer notre nouvelle adresse, soit :

Association des aménagistes régionaux du Québec
870, avenue de Salaberry, bureau 105
Québec (Québec) G1R 2T9
Téléphone : 418 524-4666
Télécopieur : 418 524-3666

Site Internet :
<http://www.aarq.qc.ca>
Adresse électronique :
secretariat@aarq.qc.ca

Mot du président



Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement MRC de Témiscamingue

En ce début de l'année 2006, je vous souhaite bonheur, santé et prospérité.

Vous savez que la dernière assemblée générale tenue lors du congrès d'octobre 2005 a entériné la proposition de

faire débiter l'année financière de l'AARQ le 1^{er} février de chaque année. La première activité de l'année est l'adhésion des membres. Je vous invite donc à le faire si ce n'est pas déjà fait. Depuis 2000, l'AARQ est en transition. Depuis l'établissement d'un siège social et d'un secrétariat permanent, nous faisons de gros efforts pour donner aux membres le meilleur service possible compte tenu de notre statut d'organisme sans but lucratif (OSBL). Nous vous invitons à faire preuve de patience et de compréhension. Tout OSBL vit des hauts et des bas, et vous pouvez être assurés que les responsables des comités, les responsables de zone et moi-même faisons le maximum pour l'AARQ. Vous aurez noté l'amélioration de notre site Internet, qui date de 1995. Sa révision a été supervisée par Christian Dallaire (MRC de Lac-Saint-Jean-Est), que je remercie.

Cette année sera bien sûr celle des États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec, qui auront lieu les 18, 19 et 20 octobre 2006 au Centre des congrès de Québec. Le président d'honneur sera monsieur Jean-Paul L'Allier, maire de la Ville de Québec de 1989 à 2005. Beaucoup de travail bénévole se fait pour préparer cet événement qui par son ampleur, représente trois fois le congrès de 2004,

portant sur le 20^e anniversaire de l'AARQ. Nathalie Audet (MRC de Lac-Saint-Jean-Est), que vous connaissez sans doute très bien, consacre beaucoup d'énergie avec son équipe de trois comités. Ces personnes méritent toute notre gratitude. Le prochain congrès, qui se tiendra les 3, 4 et 5 mai 2006, sera l'occasion de se préparer à cet événement. Vous en recevrez d'ailleurs l'horaire bientôt.

Enfin, je termine en faisant de la prospective avec quatre autres sujets qui devraient marquer 2006 dans notre pratique :

- un chantier du MAMR sur la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- une rencontre des décideurs de la forêt privée qui pourrait confirmer l'obligation pour toutes les MRC d'avoir un RCI sur l'abattage d'arbres pour l'ensemble de leur territoire et qui devraient en faire l'application ;
- la préparation par les commissions forestières régionales de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire, et la révision par le MRNF des plans d'affectation des terres publiques (PATP) ;
- la planification par les CRÉ de réseaux interrégionaux de VTT et de motoneige.



A U A M Q

ASSOCIATION DES URBANISTES ET DES AMÉNAGISTES MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Le Québec à l'heure du développement durable des territoires : sommes-nous prêts ?

Rappelons une évidence. Les établissements humains, et en particulier les grandes villes et les agglomérations urbaines, sont éminemment durables, en ce sens que leurs cadres bâtis concentrent les hommes et leurs activités ainsi que les richesses sur une longue durée. Certes des villes et des villages ont été abandonnés et réduits à des vestiges, voire ont été volontairement rayés de la carte, tandis que des campagnes autrefois prospères sont devenues de véritables déserts et que des aires de colonisation ont été reconquises par la forêt. Mais dans une perspective historique de l'ordre de quelques siècles, force est de constater que les activités humaines se développent à partir de l'héritage des sociétés précédentes. Mais, *durable* n'est pas synonyme de *viable*. En effet, toutes les formes de l'établissement humain ne sont pas en mesure de réunir les conditions nécessaires à la pérennité du développement. Certaines sont liées à l'exploitation de ressources non renouvelables, d'autres entraînent des dommages environnementaux sévères, voire irréversibles, tandis que plusieurs subissent les conséquences de changements socioéconomiques qui modifient la géographie de l'établissement. On ne s'étonnera donc pas que depuis des siècles des observateurs se soient préoccupés de la fragilité de certaines manifestations de l'occupation de l'espace, que ce soit à la suite des coupes excessives qui ont entraîné la disparition des forêts de cèdres du Liban dans l'Antiquité, de la prolifération de logements insalubres dans le cadre de la Révolution industrielle, de la désertification de contrées agricoles en raison d'une exploitation intensive des terres ou de la contamination des sols et des eaux dans le sillage de pratiques industrielles irréflechies.

L'objectif de ce texte est d'abord de rappeler que les enjeux associés aux préoccupations environnementales contemporaines ne sont pas totalement inédits et que l'émergence du concept de développement durable s'inscrit dans le cadre d'une longue tradition de réflexions sur les notions de développement et d'aménagement du territoire. Cet article vise également à présenter des éléments de définition du concept de développement durable et à identifier un certain nombre de défis à relever et de contradictions à surmonter pour assurer un développement durable des territoires au Québec.

Développement, aménagement du territoire et environnement... le développement durable avant la lettre

Au Canada, les premières prises de position formelles en faveur de la protection des ressources naturelles et de l'environnement s'expriment au moment de la création de la Commission de la conservation du Canada (Girard, 1994). Celle-ci avait été créée en 1909 à l'initiative du premier ministre Wilfrid Laurier, dans le sillage du lancement, en 1908, du mouvement pour la conservation par le président américain Theodore Roosevelt. L'initiative répondait aux préoccupations grandissantes à l'égard des conséquences d'une exploitation débridée des ressources naturelles, d'une industrialisation dont les impacts sévères sur l'environnement étaient manifestes et d'une urbanisation incontrôlée. Abolie dès 1921, au moment où le Canada était confronté à une crise économique, la commission aura néanmoins eu quelques impacts significatifs indirects, dont l'adoption des premières mesures de protection des oiseaux migrants, la production des inventaires pancanadiens des

ressources naturelles et la fondation, sous la gouverne de Thomas Adams, du Town Planning Institute of Canada en 1919. On assiste alors à l'émergence d'une profession d'aménageur préoccupée par l'articulation entre développement, aménagement du territoire et protection de l'environnement.

L'optimisme qui prévalut suite à la Première Guerre mondiale favorisa cette initiative. Les difficultés économiques des années 1920, la Crise consécutive à l'échec retentissant d'un capitalisme triomphant et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale ne seront toutefois guère propices à une poursuite de celle-ci. Il faudra attendre le tournant des années 1950 pour que l'environnement redevienne une préoccupation majeure à intégrer aux stratégies de développement et d'aménagement. Le lancement des chantiers d'aménagement et de développement régional dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ARDA¹ a favorisé la mobilisation des concepts et des méthodes de la géographie appliquée² pour tenter d'apporter une solution au déclin des régions rurales. Ce faisant, on donnait suite aux propositions formulées dès les années 1910 par Thomas Adams voulant que la conservation ne soit possible qu'à la condition d'être étayée par une planification rurale et urbaine rigoureuse.

D'un espace à aménager à un milieu à protéger

Ce point de vue aménageur, qui prévaudra jusqu'au tournant des années 1980, verra la production de nombreuses études, notamment dans le domaine du tourisme. Il donnera également lieu à plusieurs expériences pionnières de gestion intégrée des ressources et de l'environnement, dont les projets communautaires d'aménagement intégré des ressources dans le Bas-du-Fleuve au début des années 1970, le Plan d'aménagement de la rivière Yamaska déposé en 1972 et le projet Archipel dans la région de Montréal au début des années 1980 (Gauthier, 2005a). Toutefois, malgré l'expérience des Communautés urbaines de Montréal et de Québec et de la Communauté régionale de l'Outaouais, la perspective aménageur aura peu de retombées concrètes sur la planification et l'aménagement des espaces urbains (Beaudet, 2004). Mais on retiendra surtout qu'elle subira les contrecoups de la multiplication des dénonciations des ravages causés à l'environnement³ et qu'en conséquence ce dernier perdit son statut d'espace à aménager au profit d'un milieu à protéger. C'est ce qu'a notamment révélé le sort réservé au projet Archipel.

Lancé au début des années 1980, le projet Archipel aura constitué la proposition d'aménagement régional la plus achevée et la plus ambitieuse de l'histoire du Québec (Décarie et Boileau, 1983). Ce projet se présentait comme un vaste programme d'aménagement intégré et concerté des divers plans d'eau de la région de Montréal. Le projet initial, né de la rencontre entre des objectifs de protection contre les inondations et des volontés de développer le potentiel hydroélectrique de la confluence montréalaise, prévoyait la construction d'une centrale hydroélectrique à la hauteur des rapides de Lachine et un contrôle des débits et des niveaux d'eau dans une perspective de conciliation des usages⁴. Toutefois, ce projet a avorté, en 1982, au moment de la tenue d'une Table de concertation, justement en raison de l'incapacité à réunir les conditions de la concertation. L'écologie en l'absence de l'homme⁵ était parvenue à infléchir l'ordre du jour des aménageurs.

Par
Gérard Beaudet et
Mario Gauthier

Institut d'urbanisme,
Université de Montréal

1 La Loi sur la mise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (Agricultural Rehabilitation and Development Act) était adoptée par le Gouvernement fédéral en 1961. Lancée en 1963, l'étude sur la vallée de la Rouge (Hautes-Laurentides) aura été la première application de cette loi au Québec. Les travaux du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec) auront toutefois connu la plus grande notoriété.

2 La géographie appliquée remonte au début du XX^e siècle. Elle visait à concilier connaissance des milieux et conception de modes d'organisation de ceux-ci dans le contexte d'une intervention publique croissante. Cette géographie se développera surtout à compter de la fin des années 1950, notamment au Québec. La publication en 1960, par le géographe français Michel Philipponneau, d'un ouvrage sur l'avenir économique et social des Cantons de l'Est contribuera à l'essor de cette approche.

3 Livre culte publié en 1962, *Silent Spring* de Rachel Carson peut être considéré comme un ouvrage fondamental. Non seulement la dénonciation des effets du DDT sur l'environnement conduisit-elle à son bannissement mais la manière donna en quel que sorte le ton d'un changement de perspective radical.

4 Les objectifs mis de l'avant par les instances officielles étaient multiples et potentiellement conflictuels : contrôle des inondations, amélioration de la qualité de l'eau, amélioration de l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau, protection des écosystèmes, mise en valeur du potentiel hydroélectrique, navigation commerciale, préservation et mise en valeur du patrimoine.

5 Pour paraphraser le titre d'un ouvrage de Fernand Dumont, Dumont, F. (1981) *L'anthropologie en l'absence de l'homme*, Presses universitaires de France.

Le Québec à l'heure du développement durable des territoires : sommes-nous prêts ? (suite)

En effet, l'étude des impacts sur l'environnement des projets d'équipements et d'infrastructures reléguait dans l'ombre toute velléité d'adopter une approche aménagiste de gestion intégrée de l'environnement en milieu urbain. L'environnement ne pouvait plus être produit et construit, il devait être protégé. D'ailleurs la réaction virulente des écologistes qui redoutent les conséquences pour l'intégrité écologique du fleuve Saint-Laurent du projet de la Société du Havre⁶ est révélatrice de cette tension entre deux référentiels de l'action publique en matière de développement durable des territoires (Gauthier et Lepage, 2005) : d'un côté, un référentiel de « gestion écosystémique » centré sur le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes, et de l'autre, un référentiel de « gestion intégrée » davantage axé sur l'harmonisation des usages et la mise en valeur des territoires. La rencontre de ces deux référentiels est-elle possible ?

Le développement durable des territoires

À plusieurs égards, le concept de développement durable se présente comme la formulation d'un nouveau paradigme du développement (Vivien, 2001; Waaub, 1991) et apparaît comme une opportunité de renouvellement de la planification territoriale et de l'aménagement (Wachter *et al.*, 2000). Il s'articule au concept d'écodéveloppement (Sachs, 1980) et fait sens les principes suivants de la *Stratégie mondiale de la conservation* (UICN, 1980) :

« Aspirant à devenir un des éléments d'une nouvelle stratégie du développement, telle qu'elle est prônée à l'époque par les grands organismes internationaux, la *Stratégie mondiale de la conservation* présente des principes directeurs qui doivent permettre l'amélioration des conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de la « capacité de charge » des écosystèmes. Ce programme vise à assurer la préservation des principales ressources naturelles indispensables à l'humanité, à maintenir les systèmes et processus écologiques entretenant la vie (régénération et protection des sols, recyclage des nutriments, épuration naturelle des eaux, etc.), à préserver la diversité biologique (en particulier génétique) dont dépendent la plupart de ces processus et systèmes et, enfin, à veiller à l'utilisation durable des écosystèmes et des espèces dont sont tributaires aussi bien les communautés rurales que les grandes industries. » (Vivien, 2001 : p. 38).

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, intitulé *Notre avenir à tous*, reprendra le concept en précisant que le développement durable « est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1988, p. 51). Aujourd'hui, près de deux décennies plus tard, on reconnaît généralement que le concept renvoie essentiellement à l'idée de concilier les dimensions écologique, sociale et économique du développement, de même qu'à en articuler les échelles territoriales (du local au global) et temporelles (du court au long terme).

Mais, au-delà de ces « bonnes intentions », qu'est-ce que le développement durable ? On reproche souvent au concept d'être mal défini, de vouloir concilier l'irréconciliable (protection de l'environnement, développement économique,

équité et justice sociale) au point d'être vide de sens et de contenu, bref d'être « un principe normatif sans norme » (Theys, 2000). Malgré cela, le développement durable se présente comme un nouveau principe d'action incontournable pour l'aménagement du territoire. Selon cette conception procédurale, le développement durable ne peut être déterminé *a priori*, mais doit se définir et se construire dans l'interaction des acteurs : « l'essentiel, en matière de développement durable des territoires, ne tient pas, en effet, dans un programme à prescrire, dans une forme idéale et unique, mais dans un choix de bonnes pratiques – ce qui place en première ligne les modes de faire de la planification et de l'aménagement » (Scherrer, 1999, cité par Theys, 2000 : 243).

Le développement durable des territoires : des défis à relever et des contradictions à surmonter

La mise en œuvre du développement durable comporte de grands défis tout en étant confrontée à des contradictions (Wachter *et al.*, 2002). Évoquons-en quelques-uns :

La montée de la préoccupation environnementale : alors que l'on observe l'adhésion du public aux valeurs liées à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie et que tous les acteurs se réclament dorénavant du développement durable, on assiste également à une certaine forme de banalisation du concept, et surtout, il appert que les « bonnes intentions » tardent à se traduire en actions concrètes. Est-ce le prix à payer pour satisfaire les aspirations des citoyens ?

L'expression du phénomène NIMBY (Not in my backyard) : cette expression forgée aux États-Unis pour fustiger les citoyens s'opposant à l'implantation d'équipement « près de chez eux » a fait couler beaucoup d'encre. Alors que pour certains, la mobilisation contre l'implantation d'équipements – autoroutes, lignes de transport d'électricité, incinérateurs, etc. – est considérée comme l'expression d'intérêts particuliers et égoïstes, pour d'autres elle doit être interprétée comme une remise en cause des procédures traditionnelles de planification et un appel au débat public. Le phénomène révèle par ailleurs la nécessité d'une plus grande articulation des échelles territoriales, du local au global. La planification territoriale pourra-t-elle se renouveler suffisamment pour prendre acte de cette demande de participation et d'expression des désaccords ?

La croissance du parc automobile : La mobilité des personnes et des marchandises est essentielle non seulement au développement économique des grandes métropoles, mais aussi à la qualité de vie des citoyens. En conséquence, rien ne semble être en mesure de freiner l'accroissement continu du trafic automobile au Québec, même si les effets de la voiture sur la santé humaine et l'urbanité, ainsi que les conséquences indirectes associées au changement climatique (inondations, fluctuation des niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent, etc.), sont considérables et indéniables. Notre ambivalence à l'égard de l'automobile, qui demeure un des plus puissants symboles de notre société de consommation, incarne donc l'essentiel des contradictions qui jalonnent la construction d'une société durable. Comment coordonner transport et aménagement pour concilier des objectifs de développement économique, de protection des écosystèmes et de qualité des milieux de vie ? Comment favoriser des solutions intégrées en matière de planification des transports (Gauthier, 2005b) ?

6 Ce projet relance l'idée d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau qui permettrait de créer un bassin nautique et de redonner au Montréalais l'accès au fleuve (plage, marinas, parcs linéaires, etc.). Sur cette controverse, voir les articles suivants : K. Lévesque, « Projet de la Société du Havre – Une centrale au milieu du fleuve », *Le Devoir*, Édition du vendredi 14 octobre 2005; K. Lévesque, « Projet de centrale hydroélectrique sur le Saint-Laurent – Les écologistes redoutent les conséquences pour le fleuve », *Le Devoir*, Édition du samedi 15 et du dimanche 16 octobre 2005; L.-G. Francoeur, « Montréal – Un rapport condamne le barrage fluvial. Le projet de la Société du Havre menace plusieurs espèces », *Le Devoir*, Édition du mardi 31 janvier 2006; L.-G. Francoeur, « Barrage sur le Saint-Laurent – Le projet avait été soumis à Hydro-Québec après la crise du verglas », *Le Devoir*, Édition du mercredi 1^{er} février 2006; L.-G. Francoeur, « Saint-Laurent – Le projet de barrage restera à l'état de projet », *Le Devoir*, Édition du jeudi 2 février 2006; J. Côté, « Libre opinion – Le sort du bassin nautique en est jeté », *Le Devoir*, édition du mercredi 8 février 2006.

Le Québec à l'heure du développement durable des territoires : sommes-nous prêts ? (suite)

L'aménagement de la nature : la protection, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels, de même que l'amélioration de la qualité et de la diversité des espaces verts et bleus, contribuent à réactualiser les réflexions sur les rapports société/nature. Le souci de préserver la diversité biologique (biodiversité) afin de rencontrer des grands objectifs internationaux et d'améliorer la qualité des milieux de vie représente un défi majeur pour les aménagistes. Dans quelle mesure la planification territoriale saura-t-elle répondre à cet impératif de requalification et des espaces urbains et ruraux dégradés ?

Le territoire-patrimoine : Le patrimoine est devenu une thématique incontournable de toute politique de la ville ou d'aménagement du territoire. La notion est d'ailleurs passée du mode singulier au mode pluriel; on parle en effet aujourd'hui de patrimoine urbain, naturel, religieux, industriel, de paysages historiques patrimoniaux, etc. De surcroît, la notion qui revêt des formes et des expressions variées, est même souvent étroitement associée à celle de développement durable. Cet engouement pour le patrimoine comporte toutefois des risques importants, dont celui de créer des territoires d'exception (*gated amenities*), et de déqualifier par le fait même d'autres territoires. Comment alors accorder une place à la dimension patrimoniale dans les projets d'aménagement ainsi que dans les choix d'aménagement du territoire ?

Le développement durable des territoires : des questions à débattre, des procédures pour débattre

Afin de relever ces défis et de surmonter les contradictions inhérentes à la mise en œuvre du développement durable, il apparaît souhaitable de faire évoluer les modalités de l'action publique vers une nouvelle gouvernance territoriale (Guay, 2005). Envisagée comme une solution aux nouveaux enjeux environnementaux et de développement durable, la gouvernance renvoie, entre autres, à de nouvelles procédures de discussion

et de débat public allant bien au-delà de la consultation telle que développée au Québec depuis le début des années 1980 par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et plus récemment par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Cette notion renvoie notamment à des procédures flexibles de coordination entre, d'une part, l'État et les institutions publiques et, d'autre part, le secteur privé et la société civile à l'échelle des territoires locaux et régionaux, et ce, afin de développer des solutions consensuelles et adaptées. Elle réfère également à des modes de gestion davantage décentralisés ainsi qu'à des instruments d'action publique variés : législatifs et réglementaires; économiques et fiscaux; incitatifs et conventionnels (contrats, accords, etc.); informatifs et communicationnels (délibérations, recherche de consensus); normatifs et prescriptifs (*best practices*) (Lascoumes et Le Galès, 2004). Toutefois, la gouvernance doit aussi être appréhendée comme un problème d'action collective (Theys, 2003). En ce sens, elle renvoie à la nécessité de rendre les processus de planification et d'aménagement du territoire plus crédibles, en favorisant des réflexions en profondeur sur les grandes orientations d'aménagement et de développement tout en favorisant une expertise plurielle.

Mais, aucune adhésion au principe du développement durable n'aura d'emprise sur la viabilité des choix que feront les Québécois en matière d'organisation de l'établissement si nous persistons à refuser de voir les conséquences de certains phénomènes, dont le vieillissement de la population et le déclin démographique des régions-ressources (Légaré et Vézina, 2005) et de plusieurs villes, la métropolisation croissante de l'espace géographique québécois et la déqualification des habitants de milieux éprouvés par la désindustrialisation. Or, l'examen des schémas d'aménagement et de développement et des plans d'urbanisme de dernière génération ne permet guère de conclure que nous avons abandonné les réflexes d'une société persuadée que la croissance, toutes formes confondues, restait l'apanage de notre devenir collectif.

Bibliographie

Beaudet, G. (2005), « Aménagement du territoire et urbanisme : le Québec a-t-il su relever le défi de la planification ? », *Organisations et territoires*, vol. 14, n° 3, p. 5-12.

Beaudet, G. (2004), « L'Institut et l'urbanisme au Québec : 1961/62-2001/02 », dans Gérard Beaudet (éd.), *L'Institut d'urbanisme 1961-62/2001-02 : Un urbanisme ouvert sur le monde*, Éditions Trames, p. 15-56.

CMED (1988), *Notre avenir à tous*, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Montréal, Les publications du Québec et Les Éditions du Fleuve.

Décarie, J. et G. Boileau (1983), « Le projet Archipel : une réflexion et une discussion géographiques », *Les Cahiers de géographie du Québec*, vol. 27, n° 71, p. 323-340.

Gauthier, M. (2005a), « Gestion intégrée de l'environnement en milieu urbain : vers un renouvellement des pratiques planificatrices ? », *Organisations et territoires*, vol. 14, n° 3, p. 59-67.

Gauthier, M. (2005b), « La planification des transports et le développement durable à Montréal : quelles procédures de débat public pour quelles solutions intégrées ? », *Flux - Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires*, no 60/61, Avril - Septembre, p. 50-63.

Gauthier, M. et L. Lepage, (2005), « La mise en œuvre de la ville viable : une problématique d'action publique », dans N. Mathieu et Y. Guermont (dir.), *La ville durable : du politique au scientifique*, Coll. « Indisciplines », Coéd. Cemagref - Cirad - Ifremer - INRA, Paris, INRA Éditions, p. 101-118.

Girard, M.F. (1994), *L'écologisme retrouvé : essor et déclin de la Commission de la conservation du Canada*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Guay, L. (2005), « Les options de l'aménagement du territoire à la lumière des enjeux environnementaux », *Organisations et territoires*, vol. 14, n° 3, p. 25-37.

Lascoumes P. et P. Le Galès, (dir.), (2004), *Gouverner par les instruments*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Légaré, J. et S. Vézina (2005), « L'avenir démographique du Québec et de ses régions en relation avec le vieillissement de la population », *Organisations et territoires*, vol. 14, n° 3, p. 19-24.

Sachs, I. (1980), *Initiation à l'écodéveloppement*, Toulouse, Privat.

Theys, J. (2001), « Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable et la confusion des (bons) sentiments », In *Repenser le territoire : un dictionnaire critique*, sous la dir. de S. Wachter (pp. 225-284), La Tour d'Aigues, DATAR/Éditions de l'Aube.

Theys, J. (2003), « La gouvernance, entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement », *Développement Durable et Territoires - Dossier 2* « Gouvernance locale et développement durable », www.evue-ddt.org

UICN (1980), *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, UICN, PNUE, WWF, 56 p.

Vivien, F.-D. (2001), « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps », In *Le développement durable, de l'utopie au concept*, sous la dir. de M. Jollivet, Paris, Elsevier.

Waaub, J.-P. (1991), « Croissance économique et développement durable : vers un nouveau paradigme du développement », In *Environnement et développement. Questions éthiques et problèmes socio-politiques*, sous la dir. de J.-A. Prades, J.-G. Vaillancourt et R. Tessier, Montréal, Fides, p. 47-72.

Wachter S. et al. (dir.), 2000, *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues, DATAR/Éditions de l'Aube.

Wachter S. et al. (dir.), 2002, *L'aménagement en 50 tendances*, La Tour d'Aigues, DATAR/Éditions de l'Aube.

Pollution lumineuse et urbanisme lumière (suite)

de l'ASTROLab du Parc du Mont-Mégantic, en collaboration avec divers organismes. Le statut pour que soit reconnue une telle réserve de ciel étoilé n'existe toutefois pas. Les responsables du projet comptent faire la demande d'une telle reconnaissance auprès de l'UNESCO. Notons, par ailleurs, que l'*International Dark Sky Association*, le groupe de défense du ciel le plus actif aux États-Unis, et la Société Royale d'Astronomie du Canada émettent des reconnaissances aux villes, régions ou organismes qui livrent combat contre la pollution lumineuse.

Le projet de réserve de ciel étoilé de l'ASTROLab du Parc du Mont-Mégantic comporte trois zones géographiques d'intervention. Pour chaque zone, trois axes d'intervention regroupent les différentes mesures envisagées : sensibilisation, réglementation, conversion des dispositifs d'éclairage extérieur.

La Ville de Calgary a adopté un programme pour changer ses appareils d'éclairage : *EnviroSmart Street Light Retrofit*. Le programme consistait à changer près de 37 500 appareils d'éclairage des rues entre 2003 et 2005. Les nouveaux appareils permettraient de réduire la pollution lumineuse, la quantité d'énergie requise pour leur fonctionnement, de même que l'éblouissement, tout en assurant un niveau d'éclairage suffisant pour assurer la sécurité, ce niveau respectant les prescriptions de la *Illuminating Engineering Society* (IES).

La Ville de Québec s'approprierait, elle aussi, à combattre la pollution lumineuse avec un nouveau système d'éclairage des rues (Québec Municipal, 2005).

Aux États-Unis, un programme a été lancé à l'intérieur de différents campus afin de réduire l'éclairage en dehors des heures de fréquentation. Le *Dark Campus Program* a déjà été adopté par des écoles du Texas, de l'Oregon et de la Californie. En plus de réduire les coûts d'opération du système d'éclairage, le programme a permis de diminuer, voire d'enrayer le vandalisme dans certaines institutions (Legris, 2005). En effet, parce que les gens s'y sentent moins en sécurité, la fréquentation des lieux moins éclairés est plus faible que celle des lieux très éclairés.

À New York, le programme *Lights Out New York* vise à sensibiliser les propriétaires d'immeubles à éteindre les lumières des étages supérieures au 4^e. Une étude a en effet révélé que, depuis 1997, plus de 4000 oiseaux migrateurs ont été tués ou blessés à la suite d'une collision contre un immeuble en hauteur (Reuters, 2005).

L'organisme qui octroie la certification LEED, le *United States Green Building Council*, a intégré la protection du ciel nocturne dans ses critères d'évaluation des projets afin d'éliminer la transmission de lumière à l'extérieur des bâtiments et de réduire les impacts du projet sur l'environnement nocturne. Les projets analysés doivent entre autres fournir des niveaux d'éclairement inférieurs ou égaux à ceux recommandés par l'IES.

CONCILIATION ENTRE POLLUTION LUMINEUSE ET URBANISME LUMIÈRE

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, « l'urbanisme lumière » est une discipline récente qui est née il y a environ quinze ans. De nombreuses villes ont maintenant recours à des schémas directeurs d'aménagement lumière¹ (SDAL) et à des plans lumière. La problématique de la pollution lumineuse est toutefois souvent absente de ces outils de planification, bien qu'on

la voie émerger deçà, delà (Larochelle et Vachon, 2005). Un bilan que propose l'Association des concepteurs lumière et éclairagistes (ACE) mentionne ainsi l'importance, dans la nouvelle génération d'instruments d'urbanisme lumière, d'aborder la problématique de la surenchère lumineuse et de « l'écologie de la lumière » (Fioro, 2004).

La Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), dans son SDAL, aborde la problématique de la pollution lumineuse au chapitre du système viaire (le « système viaire » se réfère au réseau des rues lorsqu'analysé séparément des autres éléments du plan de ville). Elle critique l'illisibilité et l'incohérence du paysage nocturne qu'elle relie à l'éclairage abusif des appareils utilisés pour éclairer le réseau routier et à l'absence de hiérarchisation dans l'éclairage des différents types de routes, qu'il s'agisse d'axes majeurs de pénétration, de voies de contournement ou d'axes secondaires. Sa proposition consiste essentiellement à réduire la quantité d'éclairage.

Par ailleurs, la CCNQ a mis sur pied un comité de révision de l'éclairage public (CREP) destiné à revoir les normes d'éclairage afin de diminuer la consommation énergétique. Les partenaires du CREP sont les agences fédérale et provinciale d'efficacité énergétique, la Ville de Québec, le ministère des Transports du Québec et Hydro-Québec.

La Ville de Montréal aborde quant à elle la problématique du paysage nocturne de Montréal et de la pollution lumineuse dans son plan d'urbanisme. Parmi les actions qu'elle compte mener, elle prévoit : « Élaborer un guide d'éclairage urbain proposant des principes généraux, des critères de design et des normes d'éclairage visant à réduire la pollution lumineuse [...] ».

Enfin, mentionnons le projet de mise en lumière de Scottstown, une petite ville de l'Estrie, projet mené par l'ASTROLab du Parc du Mont-Mégantic. L'enjeu est de démontrer qu'un éclairage limité peut être fonctionnel, en plus de mettre en valeur le cadre bâti et de préserver la noirceur du ciel. Les objectifs du projet sont de créer des éclairages qui évitent la perte de lumière vers le ciel, qui utilisent des sources lumineuses avec des teintes particulières limitant la brillance et qui restreignent la quantité de lumière utilisée.

Pour les responsables de l'ASTROLab du Parc du Mont-Mégantic, les simulations visuelles du projet d'éclairage de Scottstown seront un outil de sensibilisation et pourront servir de lignes directrices pour l'éclairage dans les villes de la région.

POUR CONCLURE

Bien que les initiatives pour réduire la pollution lumineuse soient encore marginales, le phénomène est de plus en plus connu par les intervenants. Réserves de ciel noir, systèmes d'éclairage modifiés, lois et règlements sont les dispositifs utilisés pour l'instant pour contrer cette surenchère lumineuse. Par ailleurs, à travers les récentes avancées de l'urbanisme lumière semble émerger cette préoccupation pour la pollution lumineuse. Les gestes pour préserver le ciel devront toutefois être plus nombreux pour que, dans les prochaines années, réapparaissent des milliers d'étoiles dans le ciel des villes.

FIORO, Sandra. 2004. « Regards sur quinze ans d'urbanisme lumière », *La Lettre de l'Association des concepteurs lumière et éclairagistes*, n°20, juin, [En ligne]. <http://www.ace-fr.org/PDF/LettreACE20.pdf> (consulté le 5 décembre 2005)

FRANCOEUR, Louis-Gilles. 2005. « La pollution lumineuse menace l'Astrolab Mégantic », *Le Devoir*, 12 juillet, page A1-8.

LAROCHELLE, Pierre et VACHON, Geneviève. 2005. « Pour éclairer le sens de la ville », *Continuité*, n° 103, Hiver 2004-2005, pages 19 à 22.

LEGRIS, Chloé. 2005. « Où sont passées les étoiles? », *Continuité*, n° 103, Hiver 2004-2005, pages 23 à 25.

MRC du Granit, 2003, *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

Québec Municipal, 2005. *La pollution lumineuse, un enjeu d'aménagement dans les municipalités : pourquoi et comment agir ?* (consulté le 10 mai 2005). <http://www.quebec.ca/urbanisme/la-pollution-lumineuse>

Reuters, 2005. *Quarante oiseaux migrateurs tués par la pollution lumineuse*, 13 mai, [En ligne]. <http://news.municipal.ca/cyberbulletin/index.php?id=11764> (consulté le 10 mai 2005)

Reuters, 2005. *Quarante oiseaux migrateurs tués par la pollution lumineuse*, 13 mai, [En ligne].

Ville de Montréal, 2004. *Plan d'urbanisme de Montréal*, [En ligne]. <http://www.illemonreal.ca/planurbanisme/le-plan-urbanisme/index.html> (consulté le 5 décembre 2005)

Le schéma directeur d'aménagement lumière est un document d'urbanisme qui établit les grandes orientations de mise en lumière d'une ville. Le plan lumière est plus précis et encadre des projets d'illumination spécifiques (Larochelle et Vachon, 2005)



Paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Voir, regarder et découvrir Alma

Par
André Boisvert,
aménagiste

MRC
des Pays-d'en-Haut

[Compte rendu de livre]

Conseil du loisir scientifique du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2005) *Paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Voir, regarder et découvrir Alma* (www.clssaglac.com).

Après tant d'années à parler, discuter, étudier, s'informer sur les paysages, depuis la tenue des États généraux sur le paysage québécois, en 1995, et après avoir tant produit de rapports d'étape et d'analyses, de guides de caractérisation, de livres « grand public », et ce, sans compter les nombreux articles et livres scientifiques, notamment de la part des chercheurs associés à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, le conseil du loisir scientifique du Saguenay-Lac-Saint-Jean aurait-il réussi la quadrature du cercle avec la publication de ce livre ?

Déjà, en lisant la page 11, tel qu'on en décrit la perspective, on pourrait le croire. « *Les approches en paysage : vers une fusion ? Dans le domaine de l'analyse du paysage, il existe globalement trois grandes approches. Ces approches découlent de traditions scientifiques et disciplinaires spécifiques et proposent chacune un type de questionnement particulier.* »

« *Dans la première approche, le paysage est la matière concrète qui structure les grands paysages régionaux. Le spécialiste observe comment la géologie, l'hydrologie, la topographie et la climatologie se combinent sur une longue échelle temporelle et sur un vaste territoire pour créer le paysage.* »

« *Dans la seconde approche, le paysage est ce que l'on voit. Le paysage est étudié principalement à partir des dimensions visibles par un observateur comme la topographie, la végétation, le cadre bâti,*

les infrastructures présentes sur le territoire, etc. Le spécialiste tente de comprendre l'expérience esthétique et visuelle qui découle de l'ordonnement de ces éléments. Quels types de vues et d'ambiances le territoire offre-t-il ? »

« *Dans la troisième approche, le paysage est ce que l'on perçoit. Le paysage est ici lié au vécu et aux perceptions des usagers. Le spécialiste tentera cette fois de répondre à des questions d'un autre ordre. Quels sont les individus, groupes et collectivités locales présents sur le territoire ? Que font-ils en termes d'usages, de projets ? Quels paysages valorisent-ils et pour quelles raisons ? »*

« *Dans les recherches récentes, plusieurs chercheurs estiment que ces trois approches ont chacune leurs limites. Elles devraient plutôt être fusionnées pour proposer une analyse globale du paysage. Le présent guide s'inscrit dans cette recherche pour une approche intégrée.* »

En tout cas, le résultat est convaincant et impressionnant. Toutes les variables paysagères y sont passées en revue, qu'elles proviennent des paysages naturels, ruraux, urbains ou industriels. Les analyses sont perspicaces et concluantes, les photos de toutes les époques, très belles, appuient bien le texte.

Un excellent livre de chevet avant vos prochaines vacances dans ce coin de pays.



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS

Partenaire

du monde municipal

Québec

Bureau 500
925, chemin St-Louis
Québec QC G1S 1C1
(418) 688-5000

Montréal

Bureau 4000
1, Place Ville-Marie
Montréal QC H3B 4M4
(514) 871-1522

Laval

Bureau 500
3080, boul. Le Carrefour
Laval QC H7T 2R5
(450) 978-8100

Ottawa

Bureau 1810
360, rue Albert
Ottawa ON K1R 7X7
(613) 594-4936

www.laverydebilly.com

Bien en route vers les États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec

C'est maintenant officiel, nos États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec (ci-après appelés : « États généraux ») se dérouleront sous la présidence d'honneur de l'ex-maire de la Ville de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, les 18, 19 et 20 octobre 2006 au Centre des congrès de Québec.

M. Robert Chicoine, urbaniste pour la firme-conseil Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, a accepté d'être co-président au nom de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) afin d'épauler la co-présidente pour l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), Mme Nathalie Audet, aménagiste à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Bien que l'AARQ et l'OUQ assument la coprésidence de l'événement, d'autres organismes et associations se sont joints aux différents comités : l'Association québécoise d'urbanisme (AQU), l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ). De plus, l'événement bénéficie d'un appui important de la part du gouvernement du Québec, notamment du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

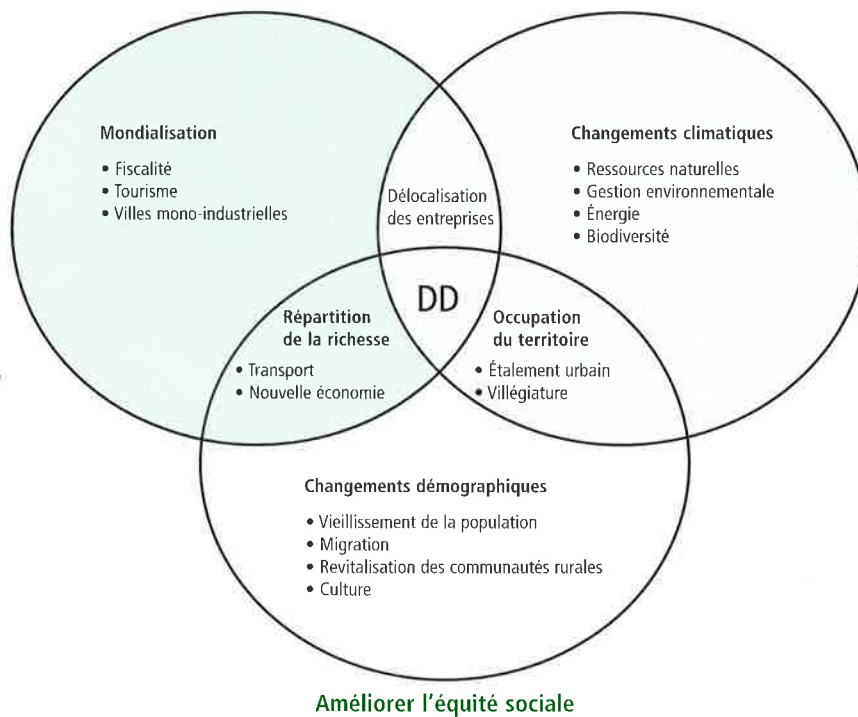
Le contenu préliminaire

Les participants aux États généraux seront conviés à discuter des enjeux, des outils, des acteurs et des perspectives futures de l'effet de trois grandes tendances se rattachant au développement durable de l'aménagement et de l'urbanisme des villes et régions du Québec : la mondialisation (économique), les changements climatiques (environnement) ainsi que les changements démographiques (social). Ces trois thématiques permettront d'aborder plusieurs questions spécifiques (à titre indicatif seulement) : fiscalité, tourisme et villégiature, mono-industrie, transport, étalement urbain, ressources naturelles, agriculture, énergie, biodiversité, gestion environnementale, vieillissement de la population, migration, revitalisation des communautés rurales, culture, etc. Plusieurs conférenciers et panélistes de renom ont confirmé leur présence.

À titre indicatif seulement

Améliorer l'efficacité économique

Maintenir l'intégrité de l'environnement



Les États généraux déboucheront sur la préparation d'une déclaration commune, avec des recommandations aux professionnels et au gouvernement du Québec, et d'un mécanisme de suivi de manière à conduire, dans un avenir rapproché, les intervenants concernés à des engagements précis et des actions concrètes dans leur champ respectif d'intervention.

Par
**Nathalie Audet et
Robert Chicoine,**
co-présidents

**Richard Morin
et André Boisvert,**
comité Contenu

Lyne Dansereau,
comité Financement

Érick Olivier,
comité Organisation

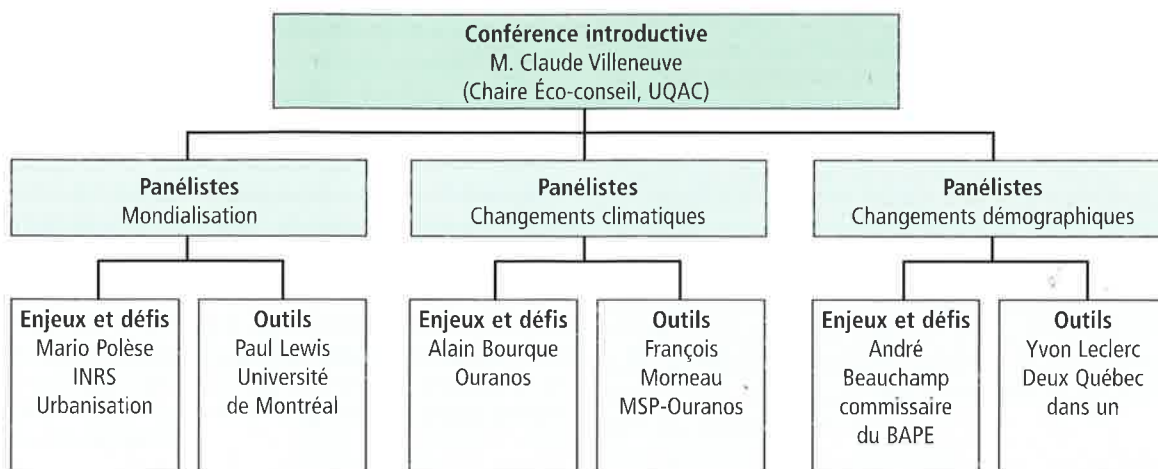
Bien en route vers les États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec (suite)

Déroulement du jeudi 19 octobre 2006

L'avant-midi du jeudi 19 octobre 2006 se déroulera en séance plénière regroupant l'ensemble des participants. Celle-ci débutera par une conférence de M. Claude Villeneuve, biologiste et directeur du programme éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle portera sur les trois principales thématiques abordées, soit la mondialisation, les changements climatiques et les changements démographiques. Par la suite, pour chacun des thèmes, des panélistes seront invités à discuter des enjeux et défis et des outils disponibles.

Le déroulement de cet avant-midi peut être schématisé de la façon présentée ci-dessous. Les panélistes ciblés y sont identifiés.

Jeudi 19 octobre 2006 • Bloc AM : 9 h à 12 h



L'après-midi du jeudi 19 octobre 2006 se déroulera en atelier. Il est suggéré de tenir deux blocs d'ateliers. Dans un premier temps (premier atelier), les participants seront appelés à se regrouper par intérêt (rural ou urbain) afin d'être en mesure d'échanger avec leurs collègues. Dans un second temps (deuxième atelier), les participants seront appelés à partager avec leurs collègues (fusion des groupes rural et urbain) afin de voir émerger différents constats en vue de préparer la déclaration commune et le plan d'action.

Déroulement du vendredi 20 octobre 2006

Cette journée débutera en séance plénière par une conférence de M^r Daniel Bouchard (Lavery de Billy) portant sur « l'historique des interventions politiques et leurs impacts sur l'aménagement et l'urbanisme ».

Pour faire suite à cette conférence, toujours en séance plénière, se tiendra une conférence sur des expériences vécues ici et ailleurs en aménagement et en urbanisme. M. Gérard Beaudet, urbaniste et directeur de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, sera responsable de cette partie des États généraux.

Afin de faire le point avant la préparation de la déclaration commune et des engagements qui pourront être pris par les participants, M. Hubert Reeves, astrophysicien, viendra nous présenter sa vision de l'avenir, laquelle selon lui dépend largement des décisions prises aujourd'hui et demain. Il estime essentiel que tous les citoyens soient informés le mieux possible des enjeux et que les élus se responsabilisent pour lutter contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité.

Autres préparatifs en cours

Les comités Organisation et Financement ne sont pas en reste, chacun ayant beaucoup de travail à accomplir d'ici la tenue des États généraux. Voici d'ailleurs où ils en sont dans leurs travaux.

Le comité Organisation

Les membres du comité organisateur développeront et guideront les stratégies et les initiatives de mise en œuvre des États généraux. De même, toute la partie liée aux communications, aux préparatifs de l'événement de même qu'au matériel promotionnel sera à leur charge. Ce sont également les membres de ce comité, avec l'appui du secrétariat permanent, qui s'occuperont des conférenciers et autres participants à l'événement.

Bien en route vers les États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec (suite)

La première initiative du comité aura été la confection d'un logo qui représente ce premier grand rendez-vous pour les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Un site Internet est actuellement en opération et permet de suivre les préparatifs de cet événement (<http://www.ouq.qc.ca/Congres/Etats.html>). Enfin, et pour renforcer l'approche de développement durable, les organisateurs ont embauché une stagiaire en éco-conseil afin de conseiller l'organisation et faire des États généraux un événement « Zéro déchet » et « Préventif pour le climat™ »¹.

Une conférence de presse, prévue dans la semaine du 13 mars 2006, officialisera la tenue des États généraux et présentera aux médias le président d'honneur de l'événement, M. Jean-Paul L'Allier, maire de la Ville de Québec de 1989 à 2005.

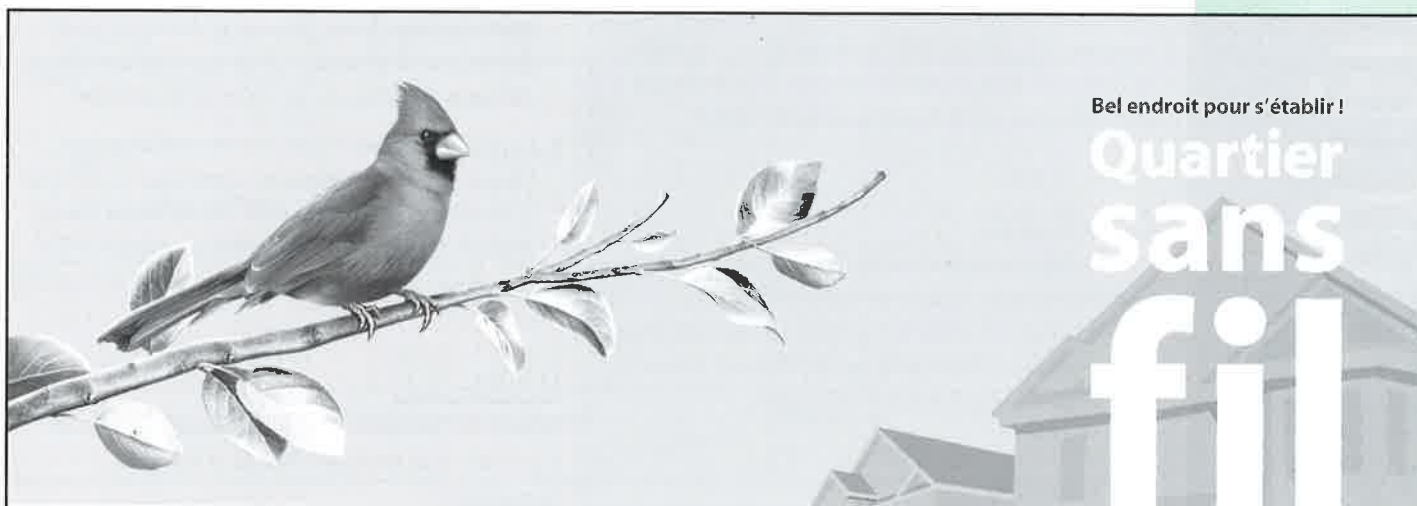
Le comité Financement

Les membres du comité des finances sont principalement responsables de la mise en œuvre du plan de visibilité et de l'organisation du salon des exposants. Ils font périodiquement état de leurs démarches afin de s'assurer qu'ils rencontrent les objectifs fixés par les co-présidents.

En tout, près de 40 partenaires de diverses catégories ont été contactés afin de s'associer aux États généraux. Parmi ceux-ci, dix ont confirmé leur participation, totalisant environ 55 % des revenus visés au budget de l'événement. Les membres du comité mettront les bouchées doubles afin d'obtenir un maximum de participation de la part des partenaires d'ici à la mi-mars, date probable de la conférence de presse du lancement des États généraux.

1. Zéro déchet signifie que les activités de l'événement sont conçues et réalisées dans l'optique de minimiser l'enfouissement des déchets en réduisant l'utilisation de ressources matérielles et en favorisant le tri des matières résiduelles.

« Préventif pour le climat™ » s'applique à un événement dont on compense en double la quantité d'émissions de gaz à effet de serre. Une action « préventive pour le climat™ » s'inscrit dans une démarche de développement durable parce qu'elle compense non seulement pour les émissions dont elle est directement responsable, mais elle tient également compte des émissions du passé et elle retarde le doublement prévu de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Cela contribue à donner une marge de manœuvre aux générations futures pour s'adapter aux changements climatiques.



Bel endroit pour s'établir !

Quartier
sans
fil

En réglementant en faveur des quartiers sans fil, votre municipalité s'offre de belles perspectives d'avenir... De plus en plus d'acheteurs de maisons neuves apprécient les nombreux attraits d'un projet résidentiel où les lignes de distribution sont enfouies. En favorisant les réseaux souterrains et en élaborant des méthodes d'enfouissement moins coûteuses, Hydro-Québec contribue à rendre l'option « sans fil » plus intéressante que jamais auprès des municipalités, du public et des promoteurs immobiliers.

- + Plus beau
- + Plus favorable à l'aménagement paysager
- + Plus susceptible d'accroître la valeur de revente d'une maison

Votre municipalité figure-t-elle sur la carte du Québec des nouveaux projets domiciliaires sans fil ?
Pour le savoir, visitez notre site Internet. *Ça vaut le coup d'œil !*

www.hydroquebec.com/quartiersansfil



23^e congrès de l'AARQ

3-4-5 MAI 2006

Hôtel Manoir Victoria,
44, côte du Palais, Québec

1.800.463.6283 ou 418.692.1030

Mercredi 3 mai 2006

9 h 00 à 17 h 00

Formation sur le thème du « Développement touristique dans un contexte de développement durable, ou écotourisme » avec madame Marie Lequin (à confirmer) professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui dans le cadre de son projet de doctorat, a rédigé un ouvrage portant sur « L'écotourisme et la gouvernance participative ».

Jeudi 4 mai 2006

9 h 00 à 10 h 15

Atelier pratique sur la vision stratégique à inclure au schéma d'aménagement (nouveau contenu obligatoire depuis 2002) : expériences de MRC qui ont réalisé l'exercice. Quelles sont les étapes, quelle est l'envergure de ce travail, quels en sont les résultats ? Qu'est-ce qui doit être inclus au schéma, et sous quelle forme?

10 h 30 à 11 h 30

Présentation sur la situation de SIGAT, la banque de données gouvernementales en aménagement et développement du territoire. Proposition du ministère et suggestions des utilisateurs quant au nouveau contenu à intégrer au site et à la technologie utilisée.

11 h 30 à 12 h 30

Exposé sur la rénovation patrimoniale (à confirmer).

13 h 45 à 15 h 15

Rapport d'étape concernant les États généraux : thèmes, financement, organisation.

15 h 30 à 17 h 30

Visite sur le terrain d'un projet du Service d'aménagement du territoire de la Ville de Québec.

Vendredi 5 mai 2006

9 h 30 à 10 h 45

La protection de la maison en milieu villageois : quelques éléments de réflexion (présentation de M. Yves Laframboise, ethno-historien, photographe et auteur)

1. Quels critères utiliser pour établir la valeur individuelle d'un édifice résidentiel ancien ?
2. Peut-on distinguer, à l'intérieur d'un territoire municipal, une hiérarchisation des maisons en fonction de leur intérêt patrimonial ?
3. Par voie de conséquence, peut-on distinguer des niveaux de protection différents ? Quels sont alors les éléments architecturaux à protéger dans une maison d'intérêt patrimonial, et ont-ils tous la même importance ? Sinon, peut-on établir une hiérarchisation de ces éléments et distinguer ainsi des niveaux de protection différents pour des édifices différents ? Utilisation du critère de réversibilité.
4. La place de la maison dans son environnement et l'importance des alignements : quels sont les éléments à considérer pour une nouvelle implantation réussie (gabarit, forme du toit, matériaux, arrangement des ouvertures, marges de recul, orientation) ?

11 h 00 à 13 h 30

Brunch de l'assemblée générale des membres: rapport d'activités, états financiers, budget et élections (zones paires).

Formulaire d'inscription

23^e congrès de l'AARQ, les 3, 4 et 5 mai 2006

Hôtel Manoir Victoria, 44, Côte du Palais, Québec
1 800 463-6283 ou 418 692-1030

Nom		Prénom	
Titre			
MRC/Organisme/Entreprise			
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone	Télocopieur	Courriel	

Participant(e), cochez la catégorie : Membre de AARQ [] OUQ [] AUAMQ [] Non-membre []

	Pré-inscription jusqu'au 7 avril 2006		Inscription après le 7 avril 2006	
	Coût	Coût avec taxes	Coût	Coût avec taxes
AARQ, OUQ, AUAMQ : 3-4-5 mai 2006				
[] 1 ^{er} membre	300,00 \$	345,08 \$	325,00 \$	373,81 \$
[] 2 ^e membre du même organisme	230,00 \$	264,56 \$	255,00 \$	293,31 \$
[] 3 ^e membre et +, étudiant, retraité	200,00 \$	230,05 \$	225,00 \$	258,81 \$
AARQ, OUQ, AUAMQ : 03-05 -06 [] ou 04-05-06 []				
[] 1 ^{er} membre	200,00 \$	230,05 \$	225,00 \$	258,81 \$
[] 2 ^e membre, même organisme	110,00 \$	126,53 \$	135,00 \$	155,28 \$
[] 3 ^e membre et +, étudiant, retraité	100,00 \$	115,03 \$	125,00 \$	143,78 \$
Non-membre				
[] 3 et 4 mai 2006	390,00 \$	448,60 \$	415,00 \$	477,35 \$
[] 03-05-06 [] ou 04-05-06 []	360,00 \$	414,10 \$	385,00 \$	442,85 \$
Visite guidée, le 4 mai 2006 (inclut le service de transport en commun)			Participation	
			Oui [] Non []	

Taxes : TPS : 12050 2281, TVQ : 1012 493 971

- Le coût d'inscription inclut les repas du midi, les pause-santé et le cocktail.
- Le cocktail comprend une consommation gratuite pour chaque participant.
- Sur avis d'annulation avant le 20 avril 2006, il y aura remboursement du coût d'inscription moins une pénalité de 20 \$.
- Sur avis d'annulation entre le 21 et le 28 avril 2006, il y aura remboursement du coût d'inscription moins une pénalité de 50 % du coût d'inscription.

Afin de garantir votre tarification pré-inscription, télécopiez ce formulaire au (418) 524-3666 ou acheminez-le par courriel à secretariat@aarq.qc.ca. Faites suivre par la poste l'original et le paiement à l'ordre de l'Association des aménagistes régionaux du Québec à : AARQ, 870, avenue de Salaberry, bureau 105, Québec (Québec) G1R 2T9.

Signature : _____ Date : _____ Montant joint _____ \$

Congrès de l'AARQ

Formulaire d'inscription

23^e congrès de l'AARQ, les 3, 4 et 5 mai 2006

Hôtel Manoir Victoria
44, Côte du Palais, Québec
1 800 463-6283 ou 418 692-1030

Afin de garantir votre tarification pré-inscription,
télécopiez ce formulaire au 418 524-3666
ou acheminez-le par courriel à secretariat@aarq.qc.ca.

Faites suivre par la poste l'original et le paiement
à l'ordre de l'Association des aménagistes régionaux du Québec à :

AARQ
870, avenue de Salaberry, bureau 105
Québec (Québec) G1R 2T9

Un bloc de chambres est réservé à l'hôtel Manoir Victoria jusqu'au 2 avril 2006,
au tarif préférentiel de 129 \$ par jour, incluant le stationnement avec service de valet.
Veuillez contacter directement l'hôtel pour les réservations.

Comités représentations 2005-2006

Conseil d'administration

AFFAIRES CORPORATIVES

Stéphane Chaîné, MRC de Charlevoix
Jacques Landry, MRC de Portneuf
François Lestage, MRC des Maskoutains
Érick Olivier, MRC La Nouvelle-Beauce
Yan Triponéz, MRC du Granit

INTERNET

Christian Dallaire, MRC de Lac-St-Jean-Est
Philippe Gagnon, MRC des Sept-Rivières

REVUE L'AMÉNAGISTE

Pierre Duchesne, MRC de Pontiac
André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut
Nancy Clavet, MRC Côte-de-Gaspé
Nicolas Gagnon, MRC Témiscouata
Philippe Gagnon, MRC des Sept-Rivières

MÉMOIRES

Daniel Dufault, MRC de Témiscamingue
Paul Gingras, MRC de La Mitis

FORMATION 2006

André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut
Marie-Josée Casaubon, MRC d'Argenteuil
Bruno Tremblay, MRC d'Autray

CONGRÈS 2006

Daniel Dufault, MRC de Témiscamingue

PARTENARIAT/ORGANISMES

Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)
Association des aménagistes et des urbanistes
municipaux du Québec (AUAMQ)

REPRÉSENTANTS DE L'AARQ

Conseil du paysage québécois :
André Boisvert, MRC Les Pays-d'en-Haut
Comité SIGAT :
Hugues Ménard, MRC de Coaticook

Commission du transport
et de l'aménagement à la UMF :
François Lestage, MRC des Maskoutains
COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'AMÉNAGEMENT FQM/AARQ :
André Boisvert,
MRC Les Pays d'En- Haut
Dominique Desmet,
MRC La Haute-Yamaska
Jacques Supper, MRC Antoine Labelle
Paul Gingras, MRC La Mitis
Francis Provencher, MRC Rouville
Louise Roy, MRC Beauce- Sartigan
Marc Turcotte, MRC Haut-Richelieu
FQM-FORÊT PUBLIQUE :
Daniel Dufault, MRC de Témiscamingue
Jacques Potvin,
MRC de Maria-Chapdelaine

ÉTATS GÉNÉRAUX 2006

CO-PRÉSIDENTS
Nathalie Audet, MRC de Lac-St-Jean-Est
Robert Chicoine, OUQ

SOUS-COMITÉS (Contenu)

André Boisvert, MRC Les Pays d'En-Haut,
Marie-Josée Casaubon, MRC d'Argenteuil
Richard Morin, MRC des Laurentides
Steve Otis, MRC Memphrémagog
Jacques Potvin, MRC Maria-Chapdelaine

SOUS-COMITÉ

(Organisation et communication)
Serge Bourgeois,
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Érick Olivier, MRC La Nouvelle-Beauce
Denis Ouellette, MRC Arthabaska
Bruno Tremblay, MRC d'Autray
SOUS-COMITÉ (Financement)
Paul Corriveau, Ville de Trois-Rivières
Lyne Dansereau, MRC Rousillon
Isabelle Lessard, MRC de Maskinongé

Remerciements à nos généreux collaborateurs financiers :

Nous désirons remercier les partenaires financiers qui ont contribué au succès de notre Congrès de l'AARQ 2005, tenu à Québec les 19, 20 et 21 octobre dernier et ayant comme thème le « développement durable » :

Nathalie Normandeau, ministre des
Affaires municipales et des Régions
Pierre Corbeil, ministre des Ressources
naturelles et de la Faune

Jean-Pierre Soucy, Député de Portneuf,
Adjoint parlementaire au ministre du
Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

Hydro-Québec
Association des urbanistes et
Aménagistes municipaux du Québec

*Encore une fois, acceptez
nos sincères remerciements*

PRÉSIDENT

Daniel Dufault
Zone 8 : Abitibi Témiscamingue
MRC de Témiscamingue

VICE-PRÉSIDENT

Paul Gingras
Zone 2 : Bas-St-Laurent
MRC de Mitis

Stéphane Chaîné

Zone 9 : Grande région de Québec
MRC de Charlevoix

Nancy Clavet

Zone 1 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
MRC de la Côte-de-Gaspé

Christian Dallaire

Zone 10 : Saguenay-Lac-St-Jean
MRC de Lac-St-Jean-Est

Pierre Duchesne

Zone 12 : Outaouais
MRC de Pontiac

Philippe Gagnon

Zone 11 : Côte-Nord
MRC de Sept-Rivières

Isabelle Lessard

Zone 4 : Mauricie
MRC de Maskinongé

François Lestage

Zone 6 : Montérégie
MRC des Maskoutains

Érick Olivier

Zone 3 : Chaudière-Appalaches
MRC La Nouvelle-Beauce

Bruno Tremblay

Zone 7 : Montréal, Laval,
Laurentides, Lanaudière
MRC d'Autray

Yan Triponéz

Zone 5 : Estrie
MRC du Granit

Dolorès Gagné

Directrice générale

Collaboration spéciale :

Sylvain Milot, M. ATDR

LA REVUE L'AMÉNAGISTE

ABONNEMENT ANNUEL : 24,00 \$ + taxes / non-membres
ISBN 482904 D / ISSN 1189-699X

Note : Les textes publiés dans la présente revue restent la responsabilité
de leurs auteurs.

CONCEPTION, MONTAGE ET IMPRESSION :
Groupe Dorcas et ABC Imprimerie, Lévis

Les textes doivent être transmis sur support informatique
ou par courriel :
secretariat@aarq.qc.ca ou nmarticotte@groupeedorcas.com

• TEXTES : Microsoft Word
• IMAGES PHOTOS : JPEG, TIFF ou EPS en 300 dpi
PUBLICITÉ
Veuillez communiquer avec le secrétariat au 418 524-4666.





États généraux de l'aménagement
du territoire et de l'urbanisme

du 18, 19 et 20 octobre 2006,
au Centre des Congrès de Québec

organisé conjointement



ASSOCIATION
DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX
DU QUÉBEC



Ordre des
Urbanistes du
Québec



Association
québécoise
d'urbanisme



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

A U A M Q

ASSOCIATION DES URBANISTES
ET DES AMÉNAGISTES
MUNICIPAUX DU QUÉBEC

UMO

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Pour connaître la programmation, www.ouq.qc.ca

La photo est une gracieuseté de Aéro-Vision : <http://aero-vision.ca>